

CONVENTION PLUS - MOUVEMENTS SECONDAIRES IRRÉGULIERS

Forum du HCR, Genève, le 12 mars 2004

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Haut Commissaire,

Je vous remercie pour l'organisation de cette séance qui est la seconde réunion du Forum et je suis heureux de pouvoir, à cette occasion, vous tenir informés des progrès réalisés sur le chapitre (strand) des « Mouvements secondaires irréguliers de réfugiés et demandeurs d'asile ».

Si lors de la réunion du 27 juin 2003 la Suisse annonçait sa disponibilité à prendre le rôle de « facilitateur » sur ce thème, nous déclarions déjà à ce moment là notre intention de traiter de la question sur une base spécifique, soit d'effectuer une étude de cas fondée sur une situation particulière ou un cas de figure. Cette approche apporte une valeur additionnelle sur deux tableaux : les conclusions de cette étude devraient tout d'abord constituer le fondement d'un accord spécifique d'ensemble portant sur le cas pratique lui-même, mais elles devraient également servir, dans le même temps, d'appui aux Etats qui souhaitent développer une série d'ententes génériques sur les façons d'aborder les mouvements secondaires irréguliers de manière générale.

Depuis lors, nous avons eu la possibilité de partager ces idées avec d'autres Etats, tout d'abord avec l'Afrique du Sud qui nous a ensuite rejoint comme co-facilitateur, et puis avec beaucoup d'autres délégations présentes aujourd'hui. Je me réfère ici à la réunion du 16 décembre 2003 à laquelle étaient invités tous les Etats ayant participé au Forum.

Durant ces discussions, nous avons reçu de nombreuses marques de soutien à cette approche. Ces réponses positives nous encouragent à proposer le lancement d'une étude détaillée sur les mouvements secondaires irréguliers de réfugiés et requérants d'asile somaliens. Le 17 février dernier, nous avons organisé conjointement avec l'Afrique du Sud et le HCR un atelier (Design Workshop) chargé de discuter de l'étendue et de la méthodologie de cette étude. Un large nombre d'Etats et d'organisations ont pris part aux travaux de cet atelier. Comme base de discussion, le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population de Neuchâtel a présenté une proposition de cadre analytique et méthodologique en vue d'une étude sur le cas particulier des mouvements secondaires irréguliers des réfugiés et demandeurs d'asile de la Somalie.

Cette proposition vise à diviser l'étude en trois parties :

Le premier élément porterait sur la collecte des statistiques disponibles ainsi que l'analyse des informations visant à décrire les mouvements de populations concernées. La seconde de ces composantes consisterait à

obtenir une vue d'ensemble des régimes de protection et des politiques d'asile appliquées dans un certain nombre de pays, et la troisième et dernière piste serait d'examiner les stratégies de mobilité, de motivations et de conditions de vie de réfugiés somaliens dans les pays d'accueil dans la mesure où elles influencent les mouvements secondaires.

La Suisse est prête à financer entre un tiers et la moitié des coûts d'une telle étude en fonction de son étendue géographique éventuelle. Pour l'instant, nous cherchons de nouveaux donateurs et serions très heureux de recevoir dans ce sens des marques de soutien.

Il est important au demeurant que nous débutions sans délai les travaux d'étude afin que nous puissions présenter, lors du prochain Forum, des conclusions préliminaires sur l'étendue et les causes des mouvements secondaires irréguliers de réfugiés somaliens.

La délégation helvétique est ravie qu'il ait été possible de mettre sur pied un noyau dur - un « core group » - qui a tenu sa première séance hier. Nous souhaitons remercier ici tous les Etats ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales qui se sont joints à ce « core group ». Il est important d'obtenir leur soutien dès le tout début de ce processus. Nous estimons en effet qu'il est primordial de disposer d'un processus intégré comptant la participation du maximum d'acteurs possible. Une partie des objectifs de l'initiative Convention Plus ne peut être réalisée que si nous réussissons à établir un processus de dialogue permettant de discuter des thèmes en jeu.

La délégation suisse considère les différents thèmes de l'initiative Convention Plus comme des stratégies complémentaires dans la construction de solutions durables pour les réfugiés au sein d'un cadre de partage du fardeau et des responsabilités de protection. Comme beaucoup d'autres, nous sommes convaincus de la nécessité d'une approche générale combinant différentes solutions comme la création de capacités, l'intégration locale et la réintégration, la réinstallation, etc.

C'est pourquoi la Suisse salue l'initiative du Haut Commissaire d'organiser, en plus du Forum, des réunions régulières de facilitateurs afin de leur permettre de fournir des efforts complémentaires réels. Les trois chapitres de la Convention Plus sont tout à fait interdépendants et devraient donc être coordonnés.

La Suisse souhaite enfin remercier l'Unité Convention Plus du HCR pour l'excellent travail dont elle s'acquitte. Nous profitons d'ailleurs de cette occasion pour recommander l'inclusion du budget de cette Unité dans le budget régulier du HCR. Aux yeux de la Suisse, une telle opération paraît tout à fait sensée dès lors que l'initiative Convention Plus appartient par essence aux tâches centrales du HCR.